

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 26/01/2026 - B2026/000677 - 2001 B 00470 - 440 123 008 - A.S.T.U.C.E. ELEC

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

ASTUCE ELEC

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025			30/06/2024
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	96 000		96 000	96 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		154	-154	-154
Autres immobilisations corporelles	83 129	74 715	8 415	9 620
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	50 000		50 000	50 000
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	231 129	74 869	156 260	157 466
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	20 629		20 629	23 712
En cours de production de biens	30 488		30 488	41 200
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	265 688		265 688	345 120
Autres créances	1 962		1 962	8 605
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	441 594		441 594	513 264
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	950		950	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	761 311		761 311	931 901
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	992 440	74 869	917 571	1 089 366
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

ASTUCE ELEC

du 01/07/2024 au 30/06/2025

	30/06/2025	30/06/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 101 500,00)	101 500	101 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 150	10 150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	511 552	502 988
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	59 510	48 564
Situation Nette	682 712	663 202
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	682 712	663 202
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	59 135	99 129
Emprunts et dettes financières divers (3)	23 219	35 117
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 459	227 454
Dettes fiscales et sociales	55 047	64 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	234 859	426 164
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	917 571	1 089 366
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an		
à moins d'un an	234 859,00	426 164,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

A.S.T.U.C.E. ELEC.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 101 500 euros
Siège social : 5 Impasse des Arbousiers
38280 Villette d'Anthon
440 123 008 RCS Vienne

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **59 510 euros**, de la manière suivante :

- La somme de **40 000 euros**, à titre de **dividendes**, répartis entre les associés à hauteur de leur détention dans le capital ;
- Le solde, soit la somme de **19 510 euros**, en intégralité au compte « **Autres réserves** ».

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** de la Société seraient de **642 712 euros**.

Les associés reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8, perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8%, pour les personnes physiques qui y ont un intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Exercice clos au 30/06/2022 : 72 000 Euros.

Exercice clos au 30/06/2023 : 40 000 Euros

Exercice clos au 30/06/2024 : 40 000 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

